



ACADÉMIE DE STRASBOURG

Liberté
Égalité
Fraternité

Cellule vie scolaire Délégation académique A la vie lycéenne et collégienne

Cellule vie scolaire
Délégation académique
A la vie lycéenne et collégienne
Affaire suivie par :
Jonathan Anglaret, DAVLCE
Tél. 03 88 23 34 47
Mél : ce.davlc@ac-strasbourg.fr

6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Strasbourg, le 8 novembre 2023

La recteur de l'académie

à

Mesdames et messieurs
les chefs des établissements publics
et privés sous contrat

Mesdames et messieurs les inspecteurs de
circonscription

s/c

Monsieur l'inspecteur d'academie-DASEN du Haut-Rhin
Monsieur l'inspecteur d'academie-DASEN du Bas-Rhin

Objet : Prix de la tolérance 2024

Cher(e)s collègues,

Depuis plus de 20 ans, l'association « les Amis de Marcel Rudloff », en partenariat avec l'Académie de Strasbourg, propose un prix de la tolérance ouvert aux écoles élémentaires, aux collèges et aux lycées. Cette année 2024, ce prix de la Tolérance revêt une importance particulière dans un contexte de remise en cause des fondements de notre République et de notre école.

Notre institution a toutes les raisons de s'engager dans une action de ce type et dans celle-ci en particulier. En effet, l'observation des communautés scolaires nous amène régulièrement à dresser quelques constats :

- la désocialisation d'une partie de la jeunesse et l'apparition de comportements difficilement compatibles avec les exigences de la scolarité,
- la perte de certains repères, liée au déficit de dialogue entre une partie des jeunes et les adultes,
- la difficulté à toujours donner du sens à l'Ecole, comme lieu privilégié pour l'éducation et l'apprentissage de la vie adulte,
- la difficulté à combattre les influences qui conduisent à la peur et à l'exclusion de l'autre et à encourager la compréhension mutuelle entre les cultures et les peuples,
- le renoncement partiel à certaines règles fondamentales, sur lesquelles devraient pouvoir s'appuyer les relations interpersonnelles et auxquelles elles devraient pouvoir se référer,
- la montée des incivilités, notamment celles liées aux confrontations de traditions et modes de vie différents.

L'Ecole, notre maison commune, doit être le lieu d'apprentissage privilégié de la responsabilité citoyenne et de nos valeurs. Elle est le premier vecteur de notre humanisme républicain.

« Mieux vivre ensemble, c'est d'abord bien se connaître mutuellement, et accepter l'autre dans sa différence ».

L'ambition de la proposition faite par l'association des « Amis de Marcel Rudloff » (<http://www.marcel-rudloff-tolerance.com/>) est justement de permettre aux enseignants et personnels de vie scolaire de développer, avec les élèves qui leur sont confiés, une réflexion sur la dimension humaniste de la tolérance, du respect d'autrui et de la fraternité.

Mode de participation

Ce thème pourra être traité à l'école, au collège ou au lycée, sous diverses formes, laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques. Il pourra s'agir de productions collectives ou individuelles, réalisées aussi bien dans le cadre de la classe qu'en dehors. Ainsi, elles trouveraient tout naturellement leur place aussi bien durant les séances d'éducation morale et civique, que dans le cadre des activités des conseils de la vie lycéenne et collégienne (CVL et CVC), de groupes d'éco-délégués, et s'inscrire dans le parcours citoyen.

Pour les lycées, des projets menés par vos équipes, dans le cadre du Mois de l'Autre, pourraient être également ainsi valorisés, d'autant que, dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024, les valeurs éducatives, sociales et solidaires du sport constitueront la thématique principale du catalogue des actions proposées.

Les travaux effectués pourront se traduire par la réalisation d'une **vidéo**, par la **rédaction d'un texte individuel ou collectif**, voire par la présentation de toute autre production, **artistique** par exemple, venant illustrer le thème du concours. De même, les **actions remarquables**, allant dans le sens de l'objectif, pourront également être proposées par l'intermédiaire de la fiche de candidature, accompagnée de tout document qui pourrait éclairer le jury.

Le jury

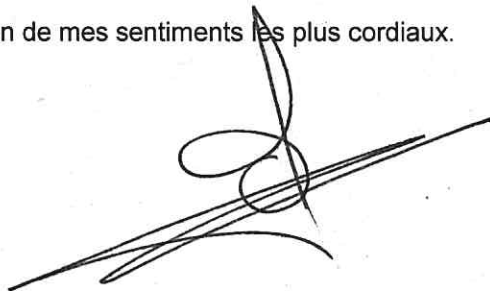
Réuni durant la seconde quinzaine du mois de mai 2023, le jury sera composé de représentants de l'association des « Amis de Marcel Rudloff » et de représentants de l'autorité académique. Il sera coprésidé par le recteur et le président de l'association, ou leurs représentants.

En 2021-2022, environ 200 élèves de notre académie, se sont engagés dans ce projet. Cette année, les Amis de Marcel Rudloff, avec le soutien de la Collectivité Européenne d'Alsace et de la Région Grand Est, espèrent décerner de nouveaux prix d'une valeur totale d'au moins 2000 euros pour récompenser des productions de grande qualité.

Le calendrier

Les productions réalisées et la fiche de candidature seront transmises au rectorat – cellule vie scolaire, par envoi postal ou mail à ce.davlc@ac-strasbourg.fr – pour le **10 mai 2024 dernier délai**, directement par les chefs d'établissement, et sous couvert des inspecteurs de l'Education nationale pour les écoles élémentaires.

Je sais pouvoir compter sur vous, et vous adresse l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.



Olivier Faron